



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 17 décembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 décembre 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h00, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno.

•••

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **APPROUVE** le règlement intérieur applicable aux agents des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de l'agglomération Evreux Portes de Normandie

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'EPN, d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de la commune de Saint Sébastien de Morsent, en la personne de Monsieur Kiven VOLLARD, convention applicable à compter du 7 janvier 2020 jusqu'au 30 juin 2020, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir (Monsieur Kiven VOLLARD exerce des fonctions d'accueil et de motricité de jeunes enfants au multi-accueil et RAM situés sur la commune de Saint-Sébastien de Morsent) ; EPN rembourse à la commune les frais de rémunération de M. Vollard.

☞ **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commande composé de la Communauté d'agglomération du pays de Dreux, Rambouillet Territoires, la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, Evreux Portes de Normandie, Seine Normandie Agglomération, la Communauté de Communes des Forêts du Perche, la Communauté de Communes Terres de Perche, la Communauté de Communes des Hauts du Perche, la Communauté de Communes les Portes de l'Ile-de-France, selon les dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, pour la réalisation d'une étude de gouvernance GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure, **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande, **DESIGNE** Evreux Portes de Normandie en qualité de coordonnateur du groupement ainsi formé ; à ce titre, Evreux Portes de Normandie sera en charge des procédures de mise en concurrence ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus, **DÉCIDE** que les marchés seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur, **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie ou son représentant à **SIGNER**, notifier et exécuter les marchés conclus dans le cadre du présent groupement de commande, ainsi que les avenants éventuels, au nom de l'ensemble des membres du groupement, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de groupement de commande et avenants éventuels à intervenir et à **SOLLICITE** toutes les subventions pouvant être obtenues au titre de cette opération

☛ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitudes à passer avec GRDF pour la desserte de la station multi-énergies sise au Long Buisson 1, dont les coûts seront entièrement pris en charge par GRDF et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer et publier toute convention de servitude publique ou tout avenant à intervenir relative au passage de ce réseau dans le domaine public d'EPN. Les frais d'établissement et de publication de cette convention seront à la charge de GRDF

- **CEDE** les trois autobus à plancher surbaissé ci-dessous, en l'état, à AUTOMOBILIES COESNON, pour un montant total de 18 000 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de cession à passer avec M. COESNON, gérant de AUTOMOBILES COESNON :

- Bus n° 62 – Imm. CE – 986 – GH, année d'acquisition 2001
- Bus n° 63 – Imm. CE – 457 – GJ, année d'acquisition 2002
- Bus n° 64 - Imm. CE – 437 – GJ, année d'acquisition 2002.